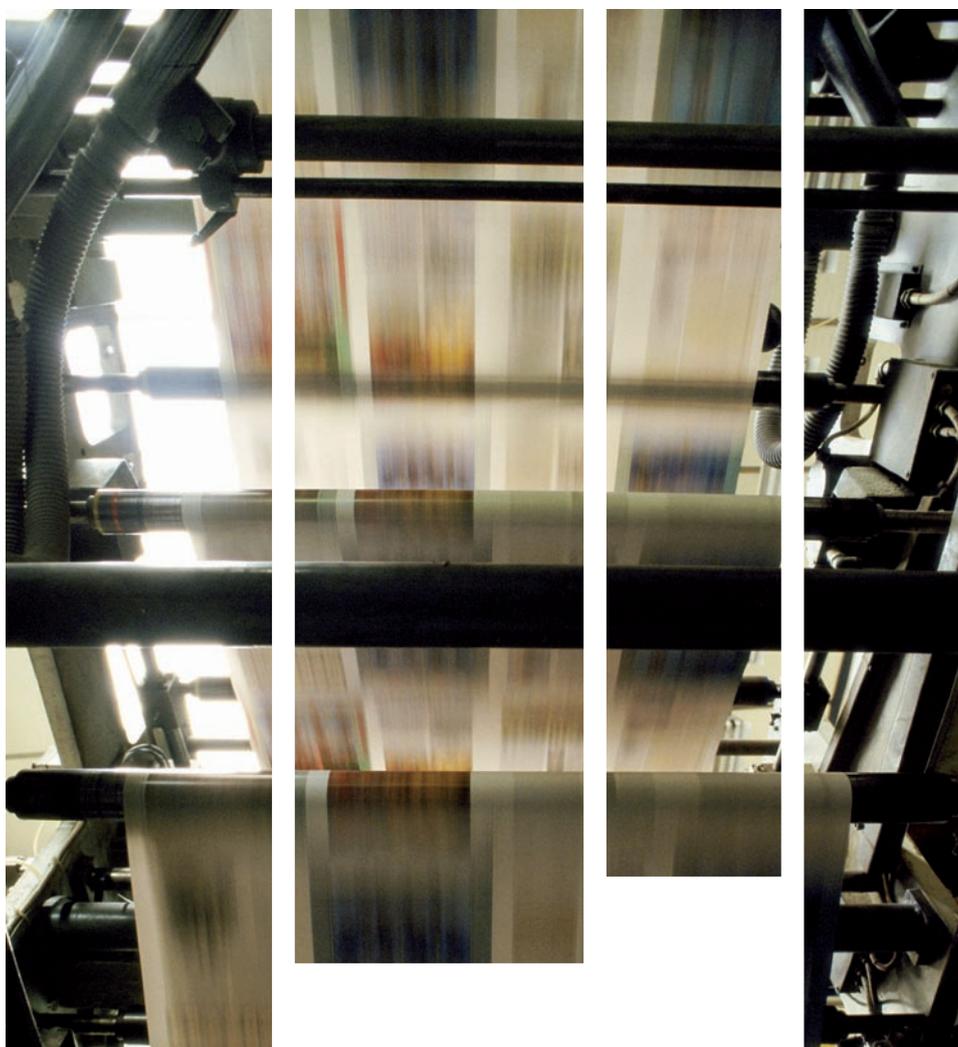


50/51°
NORD

LES JOURNALISTES ET LA SANTÉ



Il est de plus en plus patent que la santé publique, le rapport à la santé de chacun, sont désormais influencés aussi par les médias.

Parce que les citoyens s'intéressent à la santé, les médias télévisés, radios ou la presse écrite nourrissent cet intérêt en multipliant les articles et reportages médicaux, enquêtes, palmarès des établissements, supports entièrement dédiés à ce thème, sans oublier internet et son lot de sites plus ou moins professionnels et sérieux...

La santé fait recette et s'expose à la une : ceci n'est pas sans bousculer les professionnels de la santé.

Car quand les médias « grand public » rencontrent la santé, ce sont deux logiques opposées qui se rencontrent : celle du secret, de la pensée complexe et de la nuance d'une part, celle du droit à l'information, de la simplification et de l'urgence de l'autre.

Les relations entre les deux univers sont teintées à la fois de séduction, de curiosité, et parfois de méfiance... À juste titre ?

MÉDIAS ET SANTÉ = UNE COLL

Les médias sont l'un des rouages incontournables et précieux pour les sociétés démocratiques. Pour faire son travail et éclairer l'opinion, le journaliste a besoin d'informations fiables, mais aussi compréhensibles pour qu'il puisse à son tour les transmettre clairement.

De plus en plus d'articles traitent de la santé chaque semaine dans la presse française. En amont, cela représente du temps et un effort de pédagogie : un grand Centre Hospitalier Régional Universitaire peut gérer chaque année plus de 500 demandes d'information ou de reportages.

LES RELATIONS PRESSE ENCORE PEU INTÉGRÉES PAR LES ACTEURS DE SANTÉ

Or, un article dans la presse, une minute et 30 secondes au journal de 20 heures peuvent parfois avoir de durables conséquences : construire ou tout au contraire ternir l'image d'une politique, d'une structure, d'une équipe, d'une personne, d'un produit, d'une action de santé publique.

C'est pour ces raisons que les relations avec la presse sont devenues un volet incontournable de la stratégie de communication de bon nombre d'institutions. Car s'adresser au grand public au travers des médias ne s'improvise pas. D'autant moins dans la santé, où la sensibilité du public, la technicité et la complexité du domaine nécessitent un réel travail sur les mots, le ton, la manière d'aborder un sujet. Les journalistes ne s'en défendent pas : ils ont peu de temps pour l'investigation. Ils ont donc aussi besoin que des acteurs légitimes les informent et viennent à eux. Les acteurs de santé semblent n'avoir pas encore bien intégré ce besoin et tardent à s'organiser pour y répondre.

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET LA PRESSE

Le service d'information du ministère de la Santé reçoit et diffuse une revue de la presse écrite régionale et nationale qui représente environ 800 pages chaque jour, regroupant des articles allant de la brève au dossier de 25 pages. Plus de la moitié de ces articles porte sur la santé. En cinq ans, ce nombre a considérablement augmenté.

Le fichier presse du ministère comprend plus de 18 000 noms de journalistes, spécialisés ou non, conviés selon le thème traité aux nombreuses conférences de presse organisées.

LES FRANÇAIS ET LES JOURNALISTES : FASCINATION ET MÉFIANCE

Le métier de journaliste n'est pas sans contradiction. Tout comme de nombreux autres métiers, la profession attire des gens brillants et d'autres plus discutables. En 2007, plus de 37 000¹ journalistes étaient titulaires d'une carte de presse.

En 2007, seuls 322 (14,8%) des 2 162 journalistes qui demandaient pour la première fois une carte de presse étaient diplômés d'une formation reconnue par la profession.



63% des Français ne croient pas les journalistes indépendants face au pouvoir politique et financier et 60% pensent qu'ils ne résistent pas aux pressions de l'argent². Pourtant 75% des personnes interrogées s'avouent intéressées fortement ou assez fortement par l'actualité. Bien que passant en moyenne de plus en plus de temps devant le petit écran, moins d'une personne sur 2 (48%) pense que les événements se sont passés tels que la télévision le relate. C'est la radio qui emporte le taux de confiance le plus important (51%), avant la presse écrite.

¹ Source : Commission de la Carte d'Identité des Journalistes Professionnels.

² Baromètre TNS-Sofres « la confiance des Français dans les médias », février 2007.



LABORATION NÉCESSAIRE POUR RÉPO

LA LOGIQUE DE LA PRUDENCE SOUVENT HEURTÉE PAR LOGIQUE DE L'INFORMATION

Si le plus souvent, le travail du journaliste aboutit à la publication d'une information juste, pour les professionnels de santé, l'exposition médiatique est vécue comme présentant des risques. Le premier d'entre eux est que l'information publiée soit inexacte, incomplète, trop simplifiée, insuffisamment nuancée. Si c'est le cas, on mettra plus souvent en cause sa source que le journaliste. Outre l'effet non désiré produit sur le public, c'est du sein de la profession que les reproches viendront.

Ensuite, la crainte subsiste de créer des attentes auxquelles on n'apportera pas de réponses. C'est le cas en ce qui concerne la recherche, les nouveaux traitements ou médicaments. Les annonces des médias, parfois peu nuancées, peuvent faire naître de faux espoirs. Les professionnels de santé l'ont appris, parfois à leurs dépens.

En réalité, le véritable risque vient d'une réponse inappropriée ou pire d'un refus de répondre aux demandes des médias. Ceci est d'autant plus vrai en situation « sensible » ou de crise, où la décision de parler ou de se taire mérite le plus réflexion. Si la structure ne trouve pas rapidement les mots justes, si elle ne tient pas compte des demandes d'information des journalistes, c'est une crise « médiatique » qui pourra s'ajouter au problème initial.

MIEUX INFORMER LES JOURNALISTES POUR QU'ILS PUISSENT INFORMER

Les relations entre les journalistes et la santé ne sont pas nouvelles. Mais des crises sont venues en changer la nature : des crises « de santé publique » comme celle nommée « l'affaire du sang contaminé » qui a marqué un tournant dans la relation entre les Français et la santé. Des crises locales répétées ensuite, impliquant quelques professionnels, dont la région n'a pas été épargnée, ont jeté le doute sur le respect des personnes dans les établissements de soins. Inversement, comme ce fut le cas pour le vaccin de l'hépatite B, les doutes des médias peuvent emporter l'adhésion de l'opinion, jusqu'à la décision politique.

L'influence des médias a contribué à désacraliser la santé, ses professionnels, et joue un rôle important dans la relation entre l'opinion et monde sanitaire.

La collaboration s'impose donc pour construire et maintenir la confiance avec les usagers. Le monde de la santé va devoir prendre mieux en compte cette nécessité, sans pour autant trahir son exigence et son sens de la prudence. Car avant tout les journalistes ont besoin d'informations fiables mais aussi pertinentes et lisibles pour, à leur tour, transmettre ces informations.



NDRE À L'INTÉRÊT DU PUBLIC

QUAND UN QUOTIDIEN RÉGIONAL S'EMPRE DE LA SANTÉ...

Entretien avec Bernard Virel, auteur d'une enquête qui fait du bruit.



L'épidémie de Clostridium difficile a amené Bernard Virel à s'intéresser à la santé dès son arrivée à la rédaction régionale de la Voix du Nord.

Lorsque l'idée est née de réaliser une enquête sur la santé dans le Nord Pas-de-Calais, c'est à lui que le rédacteur en chef l'a confiée.

« Mon premier réflexe a été l'abattement. Je me suis dit, « c'est énorme, c'est compliqué, on ne va jamais y arriver ». La santé est un sujet qui fait un peu peur, car il est complexe et rares sont les professionnels qui s'expriment clairement ».

Puis, le journaliste s'est mis à la recherche d'informations.
« J'ai d'abord contacté l'ORS pour comprendre et poser le sujet. Ça m'a beaucoup aidé. »

Au fil des journées de recherche et d'entretien, le tableau de la santé qui se dessinait n'était pas celui auquel la rédaction s'attendait forcément :

« Nous avons progressivement pris conscience que tout allait mal pour la santé dans la région. La situation nous a littéralement saisi, car c'était la première fois qu'elle nous éclatait au visage en « monobloc ».

Sur le terrain, les faits confirment :
« C'est incroyable, cette personne qui pour la première fois de sa vie voit un médecin, s'entend dire aux urgences d'un hôpital qu'il a un cancer. Mais comment une chose pareille est-elle possible ? »

Le travail d'enquête, de reportage et de rédaction a duré deux mois.
« Pour ne pas perdre le fil, j'en revenais toujours à cette question : « Qu'est-ce qui intéresse le lecteur ? ».

La Voix du Nord a reçu plus de 200 courriers ou emails de lecteurs et de professionnels qui réagissaient positivement au dossier, mais surtout qui faisaient des propositions.

« Pour nous ça a été une vraie satisfaction, car si nous avons mis à jour les difficultés, c'était avant tout dans le souci de construire, de faire que la région puisse sortir de cette situation. »

Les télévisions et radios régionales et nationales ont largement relayé le dossier paru dans le quotidien régional, lui donnant une très large audience.

« C'est rassurant, cette formidable caisse de résonance sur un sujet vraiment important. »

Fort d'une enquête solide qui a mis à jour une situation anormale, et au vu de toutes ces réactions, la Voix du Nord a décidé de ne pas en rester là avec la santé.

« Car nous sommes là aussi pour porter la région et l'intérêt des habitants. »

Cette décision a pris la forme d'une lettre envoyée par Jean-Michel Bretonnier rédacteur en chef, au nouveau Président de la République au lendemain de son élection et d'autres aux candidats députés pour les interroger sur la manière dont ils comptent interpeller le gouvernement et obtenir un rattrapage pour le Nord - Pas-de-Calais.

« Nous allons suivre le dossier et mettre en place un baromètre pour voir ce qui avance. En ce qui me concerne je reste mobilisé pour deux raisons : le sujet me passionne et il est très important pour la région. »

Pourtant, selon Bernard Virel, « la santé n'est pas portée par ses acteurs. La communication dans la santé est mal faite, mal organisée. C'est vrai, certains essaient d'informer, en organisant des conférences de presse, trop souvent pour mettre une personne à l'honneur ou présenter un sujet pointu. La dernière conférence de presse à laquelle j'ai assisté présentait un traitement qui concerne 3 malades en France, présenté par des diapositives médicales très compliquées. Il me semble que les professionnels doivent apprendre à parler clairement, de ce qui est vraiment important, de ce qui va bien et de ce qui va mal aussi. Car c'est certain, cela intéresse les habitants de la région. »

HIPPOCRATE ET MUNICH... DÉONTOLOGIE ET CONTRÔLE DE DEUX PROFESSIONS

Un point commun relie la profession de médecin et celle de journaliste : l'adhésion à un code déontologique, qui stipule des règles de confraternité.

Mais une déontologie est-elle efficace si elle n'est pas sanctionnée par une forme de contrôle ?

Chez les journalistes, il n'existe pas un ordre mais plusieurs groupements : associations, syndicats, clubs. Ceux-ci n'ont pas vocation à vérifier le strict respect de la déontologie, mais de représenter la profession. En cas de litige, l'employeur d'un journaliste peut toutefois saisir la « commission de discipline », mise en place dès 1918 par les syndicats. Ceux qui s'estiment victime d'excès ou abus éventuels des médias saisissent la justice : inspirée de l'esprit de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la loi sur la liberté de la presse de 1881 est toujours en vigueur. Les tribunaux sont de plus en plus souvent saisis pour statuer sur la violation de l'article 9 du

code civil (Loi du 22 juillet 1893) qui stipule que « chacun a droit au respect de sa vie privée », notamment depuis le développement de la presse « people ».

Pour faire face à cet afflux, dès 1992, les magistrats et avocats ont créé un système de « carton jaune » permettant d'agir en justice pour sanctionner les fautes dans le traitement de l'information.

Du côté des médecins, enfreindre le code de déontologie est immanquablement sanctionné par le Conseil de l'Ordre. L'article 13 est le plus souvent incriminé lorsqu'un médecin se voit reprocher une citation médiatique jugée irrespectueuse du code. Les articles 19 et 20 peuvent aussi être opposés dans ce cas. Les sanctions peuvent aller du blâme jusqu'à l'interdiction temporaire d'exercer.

Ce strict contrôle de la profession explique en grande partie la prudence des médecins vis-à-vis des médias.

Code de déontologie médicale Ordre National des Médecins :

Article 13 (Art R.4127-13 du Code de la Santé Publique) : *Lorsque le médecin participe à une action d'information du public de caractère éducatif et sanitaire, quel qu'en soit le moyen de diffusion, il doit ne faire état que de données confirmées, faire preuve de prudence et avoir le souci des répercussions de ses propos auprès du public. Il doit se garder à cette occasion de toute attitude publicitaire, soit personnelle, soit en faveur des organismes où il exerce ou auxquels il prête son concours, soit en faveur d'une cause qui ne soit pas d'intérêt général.*

Article 14 (article R.4127-14 du CSP)

Les médecins ne doivent pas divulguer dans les milieux médicaux un procédé nouveau de diagnostic ou de traitement insuffisamment éprouvé sans accompagner leur communication des réserves qui s'imposent. Ils ne doivent pas faire une telle divulgation dans le public non médical.

Article 19 (article R.4127-19 du CSP)

La médecine ne doit pas être pratiquée comme un commerce. Sont interdits tous procédés directs ou indirects de publicité (...).

Article 20 (article R.4127-20 du CSP)

Le médecin doit veiller à l'usage qui est fait de son nom, de sa qualité ou de ses déclarations(...).

Déclaration des droits et devoirs des journalistes³

Préambule

Le droit à l'information, à la libre expression et à la critique est une des libertés fondamentales de tout être humain. De ce droit du public à connaître les faits et les opinions procède l'ensemble des devoirs et des droits des journalistes. La responsabilité des journalistes vis-à-vis du public prime toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Déclaration des devoirs

Les devoirs essentiels du journaliste dans la recherche, la rédaction et le commentaire des événements sont :

- 1) *respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître la vérité ;*
- 2) *défendre la liberté de l'information, du commentaire et de la critique (...).*

Le droit de réponse

Ce droit en matière de presse écrite permet à la personne citée dans un journal ou un écrit périodique d'adresser au directeur de la publication une réponse d'une longueur équivalente à celle de l'article initial. Le refus d'insertion est considéré comme un délit correctionnel. En pratique, l'application du droit de réponse est difficile, car il suffit d'être cité pour être fondé à l'exiger dans un délai de trois jours. L'article 6 de la loi du 29 juillet 1982 relative à la communication audiovisuelle prévoit un droit de réponse plus restreint : il est accordé seulement aux personnes ayant fait l'objet d'imputations susceptibles de porter atteinte à leur honneur ou à leur réputation. Le refus d'insertion n'est pas pénalement sanctionné.

³ Adoptée les 23 et 24 novembre 1971 à Munich par les représentants de la majorité des syndicats de journalistes européens ainsi que par la FIJ (Fédération Internationale des Journalistes) et l'OJ.

3 questions à :



Michel CYMES

Médecin hospitalier, co-présentateur du « Magazine de la Santé », émission quotidienne diffusée du lundi au vendredi sur France 5 à 13h40, animateur de l'émission « Comment ça va bien » le samedi de 10h à 11h sur Europe 1.

Qu'est-ce qui vous a donné l'envie de vous impliquer dans l'information en matière de santé ?

Depuis longtemps, j'ai plaisir à expliquer les choses à mes patients, j'aime faire des schémas pour que les gens comprennent y compris ce qui paraît compliqué. J'ai un rapport pédagogique didactique avec les malades. Interne, j'écoutais les chroniques médicales de France Info et je les récrivais en salle de garde en me chronométrant pour respecter le format. Puis j'ai rencontré des journalistes par hasard, alors que j'étais médecin d'un rallye dans le désert. C'est de fil en aiguille qu'Europe 2 m'a contacté pour réaliser des chroniques. Ensuite, vous connaissez l'histoire...

Le Magazine de la Santé rassemble tous les jours sur France 5 plus d'un million de téléspectateurs. Avez-vous des échos de ce que vos émissions font changer dans les relations médecin-malade ?

Nous sommes des compléments, une aide à la consultation médicale. Pour le patient, cette base de culture générale lui permet d'être plus actif à la consultation, d'oser poser plus de questions. Pour le médecin, les choses sont plus simples si le patient est à l'aise, car il comprend mieux ce qui lui est dit.

C'est progressivement que nous avons amadoué, éduqué le spectateur avec au départ des émissions de 7 minutes, puis 13 puis 26 et aujourd'hui une émission quotidienne d'une heure en direct. Nous répondons à un besoin d'information qui a toujours existé. Les gens ont envie d'en savoir plus que ce que leur médecin leur dit. Nous répondons à cette attente à notre manière, avec un mélange d'empathie, d'information, d'humour, de concret, de témoignages. Le tout à un horaire, à un moment qui font le succès de l'émission.

Les téléspectateurs nous posent plus de 200 questions à chaque émission, des questions qu'ils n'osent souvent pas poser à leur médecin. On est un peu le médecin idéal, qui a le temps, qui est là tous les jours, qui dédramatise. D'ailleurs, les gens dans la rue nous appellent « Docteur », Marina Carrère d'Encausse et moi.

L'intérêt des médias pour la santé est grandissant : vous qui êtes à la fois médecin et journaliste, pensez-vous que ces deux mondes sont compatibles ?

Je pense qu'il n'y aura jamais trop d'information sur la santé si elle est bien faite. Cela passe par un travail sérieux, qui présente les choses de façon éthique. Si on prend l'exemple des « premières médicales », je suis convaincu qu'il est possible de traiter des sujets spectaculaires sans faire de spectacle. Avec la santé, c'est facile d'emballer les médias. Et des dérapages, il y en a eus ! Les journalistes, eux, ne risquent pas grand chose, car les abus ne sont pas sanctionnés, c'est d'ailleurs une question dont je pense que le Conseil de l'Ordre devrait s'emparer. Tandis que les médecins eux sont inquiets quand ils rencontrent un journaliste : ils sont flattés mais craignent de se faire allumer par le Conseil de l'Ordre. Heureusement, dans l'ensemble, les journalistes spécialisés font du bon travail. Moi, je n'ai pas de carte de presse et je n'en veux pas. Cela offusque les journalistes, qui s'en plaignent et je m'en moque. Marina et moi sommes médecins tous les deux : ceci nous permet de ne pas dire n'importe quoi, et nous vaut la confiance du monde médical.